

DPE5 - DSDEN 31 – VERSION 15/01/2026
Codification AGAPE : ACS-ITIN

FICHE DE POSTE

Enseignant(e) itinérant(e) pour la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) dans le second degré

1. Cadre

Placé sous l'autorité de l'Inspectrice d'académie -Directrice académique des services de l'éducation nationale, l'enseignant affecté sur ce poste exerce ses fonctions sous la responsabilité de l'Inspecteur d'académie-Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale (IA-DAASEN) et de l'IEN SDEI en charge du dossier EFIV-DPR dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'Inspecteur de l'éducation nationale à partir de la collecte des besoins recensés.

NB : L'exercice à temps partiel est difficilement compatible avec ce type de poste.

2. Missions et activités

- Etre personne ressource auprès des chefs d'établissements: participer à des temps de concertation avec l'équipe pour analyser les besoins des élèves et définir les priorités d'action, les modalités didactiques et pédagogiques les plus adaptées aux objectifs d'apprentissages poursuivis, les modalités d'analyse et de régulation de l'action, conseiller les chefs d'établissements pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des EFIV, proposer et élaborer des outils.
- Coordonner et assurer le suivi de la scolarité avec les chefs d'établissements et les familles.
- Contribuer à renforcer la fréquentation scolaire.
- S'inscrire dans le groupe départemental EFIV 31 piloté par l'IEN SDEI.
- Assure la liaison CM2/6e

L'enseignant s'inscrit dans une démarche de formation professionnelle et prendra part aux actions coordonnées par l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la mission « enfants du voyage » en liaison avec le CASNAV (centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs)

3. Compétences et aptitudes attendues

- Capacités à travailler en équipe avec une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif sur les différentes modalités d'intervention (définition des contenus d'apprentissage, regards croisés, apports de nouvelles démarches ou de nouveaux outils permettant de renforcer la culture professionnelle des enseignants, évaluations des séances et bilans des apprentissages réalisés).
- Connaissance des problématiques d'apprentissage propres à ce public.
- Capacités relationnelles et de négociation tant en direction des adultes que des élèves
- Connaissances et intérêt particulier pour la problématique liée à l'accueil des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs
- Très bonne maîtrise de l'environnement numérique et des outils numériques de travail collaboratif.

4. Conditions d'exercice

Il devra contribuer à l'accueil et à la scolarisation des enfants du voyage en liaison avec les équipes de collège et sur demande du chef d'établissement du département de la Haute-Garonne (majoritairement sur le territoire du grand Toulouse)

La charge de travail dépasse le simple cadre des heures scolaires. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).

A la fin de chaque année scolaire, un rapport d'activité, articulé autour des différents champs de sa lettre de mission sera rédigé et adressé au supérieur hiérarchique.

5. Spécificité

Mission départementale

Horaires :

Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Les actions auprès des équipes de collège sont définies par période, selon les besoins identifiés et priorisés par l'IEN en charge du EFIV 31 et en lien avec le coordonnateur du pôle EFIV 31.

Profil du poste :

- Solide connaissance de la didactique des fondamentaux (lire, dire, écrire, compter et respecter autrui)
- Expérience dans le domaine de l'accueil des élèves itinérants ou semi-sédentaires ou des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Aptitude au travail en partenariat et en équipe.

6. Affectation - situation administrative

Nomination à titre définitif au mouvement principal.